

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 16 (1924)
Heft: 10

Rubrik: Dans les fédérations syndicales suisses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Economie publique

La production et le marché du travail dans le premier semestre de 1924. Sous ce titre, la *Nouvelle Gazette* de Zurich a publié deux articles du Dr Elsa F. Pfau consacrés aux conditions de l'industrie suisse et étrangère durant le premier semestre de 1924. Ces deux articles sont de nature à intéresser les syndiqués quand bien même nous n'en partageons pas toutes les conclusions.

L'amélioration du marché du travail en Suisse est constaté par le recul du nombre des chômeurs et par l'augmentation de la valeur de nos exportations. Le nombre des chômeurs totaux a baissé en l'espace d'une année de 25,583 à 10,893 et celui des chômeurs partiels de 13,585 à 2943. A cela, il convient d'ajouter que depuis la suppression de l'assistance-chômage un grand nombre de chômeurs ne peut plus être compris dans les statistiques, de sorte que l'on embellit par trop la situation, en affirmant qu'au mois de juin 1924 le nombre des chômeurs a diminué du 65 % en comparaison de juin 1923. La valeur des exportations a augmenté dans la période de janvier à mai au point d'atteindre la somme de 830 millions contre 681 millions de janvier à mai 1923. Le marché intérieur fut également satisfaisant et l'affluence des étrangers extraordinaire. Si les industriels et les artisans se plaignent tout de même des mauvaises affaires, l'auteur estime que cela est dû au fait que bon nombre d'entre eux sont obligés d'accepter des commandes qui ne rapportent rien, uniquement pour maintenir le contact avec la clientèle, afin de la conserver en vue de temps meilleurs. Il ne convient peut-être pas d'être trop optimiste quant à l'amélioration de la situation économique; toutefois un progrès est certain. Un danger réside momentanément dans le développement de la concurrence étrangère aidée de la main-d'œuvre qualifiée de la Suisse, de l'exportation suisse de produits semi-manufacturés et de parties détachées dont l'origine est due aux difficultés des temps de crise. La dépression en Amérique eut aussi sa répercussion sur l'économie suisse. Malheureusement, l'auteur de cette étude ne souffle mot des causes certaines du marasme de l'économie suisse et ne dit rien non plus des conséquences néfastes de certaines mesures de politique économique.

En Amérique la production a considérablement reculé, et de ce fait il s'y trouve des centaines de mille chômeurs. Ce recul est constaté non seulement dans l'industrie lourde, mais également dans l'industrie textile et celle de l'automobile. La diminution de la capacité d'absorption du marché interne et l'augmentation de l'exportation jointes aux besoins réduits d'importation de l'économie américaine peuvent devenir fatales pour l'industrie européenne.

L'Angleterre souffre toujours du chômage; le nombre des chômeurs totaux a cependant baissé de 1,250,000 en décembre 1923 à 976,000 en juin 1924. L'exportation du charbon a fortement diminué; il en est de même pour la production de fer et d'acier. L'industrie cotonnière est en léger progrès, bien que la réduction des heures de travail a dû être maintenue d'un cinquième.

La crise économique sévit encore toujours en Allemagne; le grand nombre de faillites en est une preuve tangible. Cependant toutes les industries font des efforts pour reconquérir le marché étranger. Par contre, l'agriculture y est en bonne posture; la perspective de tarifs douaniers protectionnistes l'a momentanément favorisée. Il reste à voir si cette politique n'aura pas pour l'Allemagne les mêmes conséquences funestes qu'elle eut en Suisse.

En France, l'exportation, un moment accrue grâce à la chute du franc, s'est rapidement stabilisée. Le degré

d'occupation est médiocre aussi bien dans la métallurgie, le textile que dans le bâtiment.

L'auteur de ces articles s'est malheureusement gardé de conclure de ses observations que dans toutes les crises les victimes en sont avant tout les ouvriers. L'industriel, dès qu'il s'aperçoit de l'impossibilité de soutenir la concurrence, n'hésite pas de limiter sa production afin de s'éviter des pertes, sans se préoccuper des milliers et centaines de milliers d'ouvriers qui perdent de ce fait leur unique gagne-pain. En cela réside la brutalité du régime actuel; on ne produit qu'en vue du profit, et dès que cette possibilité disparaît, on ne se soucie plus de ceux qui sont obligés, pour vivre, de vendre leur force de travail. Seule une transformation complète des bases économiques nous permettra d'écartier à jamais les conséquences néfastes du système capitaliste.



Dans les fédérations syndicales suisses

Secrétariat ouvrier de St-Gall. Le rapport de gestion de cette institution pour 1923 paraît cette année en une brochure de 16 pages. La crise économique fut intense, tant dans la ville que dans le canton. Il en résulta beaucoup de travail pour le secrétariat dans le domaine de l'assistance chômage. Des renseignements juridiques furent donnés à 1869 personnes dans 2870 cas. De ces personnes 960 étaient membres d'une organisation et 909 n'adhéraient à aucune. Le secrétariat fit rentrer une somme de 12,856 francs pour ses clients, à la suite de règlement d'affaires. En outre, le secrétariat des métallurgistes donna des renseignements à 945 personnes, celui du commerce, des transports et de l'alimentation à 642 et le secrétariat du textile à 521 personnes.

Union ouvrière de Berne. Le rapport de l'Union ouvrière de Berne pour l'année 1923, qui vient de paraître, signale que l'effectif de ses membres était à la fin de l'année de 14,237 membres contre 15,844 l'année précédente. Cette diminution n'est pas due à une perte de membres effective, mais au fait que d'importantes sections ne comptent plus pour le paiement de la cotisation ceux de leurs membres habitant en dehors de Berne. L'Union ouvrière de Berne, qui comprend une division syndicale et une division politique, possède 39 sections, dont 11 groupements politiques et 28 syndicats.

Le rapport contient d'intéressants renseignements sur l'activité des différents organes de l'Union: comité parti socialiste, division syndicale, secrétariat ouvrier, consultations juridiques, commission d'éducation ouvrière, etc., qui donnent une vivante image du mouvement ouvrier bernois.

Métallurgistes et horlogers. Un conflit qui a soulevé l'attention du public s'est déclenché dans la fabrique Neumühle (Escher, Wyss & Cie.) à Zurich. Les chaudronniers et les manoeuvres au nombre d'environ 650 ouvriers avaient engagé un mouvement de salaire il y a plusieurs semaines. Cette revendication fut repoussée par la direction. Ces deux groupes décidèrent alors, dans une assemblée de la fabrique, de donner leur quinzaine collective pour le 30 août. Celle-ci fut effectivement signée par 467 ouvriers. Le 29 août au soir, une assemblée des ouvriers intéressés décida de maintenir cette quinzaine, la fabrique ayant rejeté toute possibilité d'entente. Les autres ouvriers de la fabrique affirmèrent leur solidarité avec les deux groupes intéressés. La fabrique répondit à ce geste en donnant le congé à tous les ouvriers (1800 à 2000) en date du 20 août. Une ultime tentative d'arrangement de la part des ouvriers, qui renoncèrent à la moitié de leurs re-

vendications, échoua devant l'intransigeance patronale. Sans doute, le conflit est-il préparé de longue date suivant les instructions de l'association des industriels en machines.

Le Grand conseil de ville de Zurich décida, sur la proposition des représentants ouvriers, de soutenir les ouvriers lock-outés par les deniers publics. Il est cependant regrettable de constater qu'une grande partie des ouvriers, si ce n'est la grande majorité, n'ont pas encore trouvé le chemin de l'organisation syndicale, alors qu'ils furent occupés même durant la crise économique. C'est avec raison que le congrès syndical de Lausanne les a rappelés au devoir de solidarité. La direction de la lutte est aux mains des métallurgistes dissidents.

Il n'est d'ailleurs pas certain que la décision du Grand conseil de ville ne s'applique en fait, les patrons aidés de leurs amis politiques mettant tout en œuvre pour la faire échouer.

Bois et bâtiment. Les ouvriers du bâtiment occupé au *port du Rhin à Bâle* sont en grève depuis la fin d'août. La firme Züblin S. A. a congédié abruptement un ouvrier syndiqué de la Fédération du bois et bâtiment, ce qui provoqua la grève immédiate de ses collègues. Il est évident que la presse bourgeoise présente cette grève comme étant le fait d'une machination des secrétaires ouvriers. Le rôle joué par la centrale des entrepreneurs en bâtiment dans chaque conflit est d'ailleurs connu; il ne peut tromper plus personne. Les ouvriers grévistes sont bien résolus à lutter jusqu'au succès de leur revendication.

Les ouvriers parqueteurs de la maison de construction *Hasler à Seebach près de Zurich* sont en grève depuis le début de juillet. La maison n'ayant pas respecté les tarifs et les conditions de travail prévus. Elle se permit de proposer aux ouvriers une diminution de 30 pour cent sur les conditions actuelles. Grâce à la belle solidarité des ouvriers, le conflit se termina par un succès complet des ouvriers. Les principaux points de l'entente qui fut signée sont les suivants:

Le contrat national des parqueteurs est appliqué sans aucune restriction. Les cinq poseurs qui avaient droit à leur paye au moment où la grève éclata, reçoivent une somme forfaitaire unique de 225 francs pour leur temps d'attente sur la paye. Les salaires seront payés hebdomadairement; tous les anciens poseurs sont réintégrés, et de nouveaux ouvriers ne peuvent être engagés qu'avec le consentement des ouvriers occupés au bâtiment.

Vêtement et cuir. La grève nationale des tailleurs sur mesure en est à sa 19^{me} semaine. S'appuyant sur la solidarité suisse et internationale, nos camarades résistent à l'entêtement patronal. Une entente est intervenue à Berne avec quelques patrons dissidents. La position des grévistes s'en trouve ainsi raffermie. Les patrons cherchent de leur côté à obtenir des briseurs de grève de l'étranger; la complaisance de certaines autorités cantonales est connue dans ce domaine spécial.

Au moment de mettre sous presse, on nous informe que la grève est terminée. Les ouvriers reprennent le travail sans obtenir d'augmentation de salaire. Des négociations seront engagées pour régler les conditions de travail en 1925. Si ces pourparlers ne donnent pas de résultats acceptables pour l'une ou l'autre des parties contractantes, le tarif de 1924 sera applicable à 1925.



Dans les organisations patronales

Union centrale des associations patronales suisses.

Nous relevons du rapport annuel pour 1923 publié par l'Union centrale des associations patronales, les renseignements suivants:

L'effectif des membres ne s'est pas modifié sensiblement. Les démarches entreprises en 1921 en vue de constituer une association de la branche alimentaire n'ont pas été reprises. Les industries horlogère et chimique ne sont encore que partiellement affiliées; la broderie et le commerce continuent à s'abstenir d'adhérer à l'Union centrale. Cette abstention suggère à l'auteur du rapport des craintes que nous jugeons puérides, quand on songe à la complaisance des autorités pour tous les désirs patronaux. Parlant de la nécessité d'une bonne organisation, il ajoute que l'intervention de toute l'industrie doit être énergique, afin d'éviter «de nouvelles restrictions des libertés essentielles pour la prospérité de l'industrie».

Le chapitre II parle de la composition et de l'activité des organes de l'association. Un autre chapitre est consacré *aux salaires*. On y soutient une fois de plus que les salaires sont «plus élevés» que le renchérissement de la vie. Celui-ci était encore à fin 1923 de 62 à 65 % par rapport à 1912/14, tandis que les salaires étaient à ce moment de 84 % au minimum à 190 % au maximum. On se garde, par contre, de donner les sources qui permirent d'en arriver à ces constatations; on se borne à dire «qu'il importe de rappeler ce fait qui n'empêche pas une certaine presse hostile de parler des salaires de famine que l'on paye en Suisse». Mais quelques pages plus loin on reconnaît que «dans l'industrie privée, ce n'est que tout à fait exceptionnellement que la baisse des salaires a été plus rapide que la baisse du coût de la vie. Ces exceptions se sont produites dans les industries qui avaient été particulièrement atteintes par la crise». C'est bien l'aveu que le 84 % cité plus haut ne joue pas tout à fait.

Une importance particulière est donnée à la statistique des salaires. Elle a été comprise par presque tous les comités centraux patronaux. Le rapport insiste pour que les associations patronales établissent des statistiques, sinon ce seront «les syndicats ouvriers ou l'Etat qui les fourniront»; or, dit ce rapport, «seule la consultation directe des patrons permet de déterminer les salaires d'une façon tout à fait sûre».

D'autres chapitres traitent du coût de la vie, la durée du travail (la lutte concernant l'article 41), la loi fédérale sur les fabriques et la statistique des fabriques. Le rapport sur les assurances sociales se borne à mentionner l'état de la question de l'assurance-veillesse-invalidité et survivants, et l'activité de la Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents. L'assistance-chômage, la juridiction administrative et disciplinaire fédérale et les rapports avec les organisations d'employés, sont également commentés en d'autres articles.

En ce qui concerne le marché du travail, il est constaté une sensible amélioration; mais on affirme également que de nombreuses entreprises sont obligées de produire à des prix qui ne permettent pas un gain normal et qui, dans certains cas, ne couvrent même pas les frais de revient. Les difficultés des industries d'exportation sont encore toujours imputées aux «hauts salaires et aux courtes journées». Par contre, on ne souffle mot des erreurs de notre politique économique et douanière. C'est inconcevable.

La statistique sur les conflits du travail signale pour l'année 1923 14 grèves et 1 lock-out (41 et un lock-out en 1922). Le nombre des entreprises atteintes par